

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021/006

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 27
Votants : 27

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un janvier, à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de BONSON (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Barbara, sous la présidence de Monsieur Thierry DEVILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2021

OBJET :

ADMINISTRATION
GENERALE

FINANCES

PRÉSENTS : Mmes et Mrs. : Thierry DEVILLE – Marcel GIACOMEL – Lyliane BEYNEL – Pacôme GALLET – Marie-Catherine GOIRAN – Nathan ALBOUY – Christine PAQUIS – Joseph DEVILLE – André BRANDMEYER – Christine BERTIN – Odile LAROCHE FARIGOULE – Sylvette DELORME – Jacques DONATO – Dominique PAUTY – Evelyne FAURE – Laurent BRUNON – Sandrine NOIRIE – Corine BEGON – Grégory CROIZAT – Marilyne ALONSO – Arnaud JAYOL – Marie-José SAULODES – Marcel LEROUX – Nicole GIRAUD – François GILBERTAS – Hervé BRU.

Tarifs des services
municipaux 2021

EXCUSE AVEC POUVOIR : M. Cédric CHAVAREN donne pouvoir à M. Nathan ALBOUY (arrivée de M. Cédric CHAVAREN à 16H37)

Secrétaire de séance : Marilyne ALONSO

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Marilyne ALONSO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire indique qu'à l'exception des taxes funéraires supprimées par la loi et des tarifs de l'eau qui ne relèvent plus de la compétence communale, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les tarifs des services municipaux tels que votés pour l'année 2020, sans augmentation ni modification, dans l'attente de travailler les tarifs des services municipaux en commission pour application en 2022.

Certifié exécutoire
par le Maire :

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à LA MAJORITE ABSOLUE, par 22 voix « POUR » et 5 « ABSENCES » (Mme SAULODES – M. LEROUX – Mme GIRAUD – M. GILBERTAS – M. BRU)

Reçu en Sous
Préfecture le :

15 FEV 2021

➤ **APPROUVE** les tarifs des services municipaux pour l'année 2021 (tableau annexé).

Publié ou notifié le :

15 FEV 2021

Le Maire,
Thierry Deville

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
COPIE CERTIFIEE CONFORME.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200222-20210121-2021-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2021

Le Maire,
Thierry DEVILLE

